

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
- Conditions d'admission	5
- Pédagogie	5
- Evaluation au cours de la formation	5
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	7
- Infos pratiques	7

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure en études néerlandaises vous offre:

- une initiation à l'étude de la langue, de la culture et de la littérature néerlandaises;
- une compétence de communication et en fonction de vos choix, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Initier à l'étude de la langue, de la culture et de la littérature néerlandaises.

En termes d'acquisition de compétences, le programme de la mineure vise à développer une compétence de communication (voir la partie obligatoire du programme) et en fonction des choix personnels de l'étudiant, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2015-2016

⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

2 3

○ Premier bloc annuel (15 crédits)

○ LFIAL1730	Nederlandse taal	Philippe Hiligsmann, Marie-Catherine Michaux (supplémentaire Philippe Hiligsmann)	30h+30h	4 Crédits	1q	x	
○ LGERM1131	Mondelinge taalvaardigheid Nederlands: luister- en spreekvaardigheid	Sara Jonkers	15h+15h	3 Crédits	2q	x	
○ LGERM1132	Schriftelijke taalvaardigheid Nederlands: lees- en schrijfvaardigheid	Jean-Pierre Colson	15h+15h	4 Crédits	2q	x	
○ LGERM1133	Basisgrammatica Nederlands	Philippe Hiligsmann	30h+15h	4 Crédits	1 + 2q	x	

○ Deuxième bloc annuel (15 crédits)

15 crédits à choisir parmi :

⊗ LNEER1211	Néerlandais - Compétences productives avancées ■	Hilde Bosmans	30h+30h	3 Crédits	1 + 2q		x
⊗ LGERM1332	Nederlands: gevorderde receptieve vaardigheid op basis van culturele en literaire teksten ■	Elisabeth Degand	15h+15h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1333	Inleiding in de nederlandse taalkunde: fonologie en morfologie ■	Philippe Hiligsmann, Laurent Rasier (supplémentaire Philippe Hiligsmann), Kristel Van Goethem	22.5h+5h	4 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1334	Nederlandse literatuur I : (vroeg)moderne periode ■	Stéphanie Vanasten	30h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1335	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: culturele aspecten ■	Mathieu Sergier	30h	4 Crédits	2q ⊕		x
⊗ LGERM1503A	Nederlands: gevorderde vaardigheid II (A) ■	Philippe Hiligsmann	15h+15h	3 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1503B	Nederlands: gevorderde vaardigheid II (B) ■	Philippe Hiligsmann	15h+15h	3 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1533	Inleiding in de Nederlandse taalkunde (syntaxis en contrastieve taalkunde) ■	Elisabeth Degand	22.5h+5h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1534	Nederlandse literatuur II : 19de en 20ste eeuw ■	Stéphanie Vanasten	30h	4 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1535	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: hedendaagse realiteiten ■	Mathieu Sergier	30h	4 Crédits	2q ⊙		x

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2015-min-lneer100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2015-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2015-hori1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2015-filo1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2015-hist1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2015-roge1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2015-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2015-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2015-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2015-germ1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2015-arke1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

La mineure en études néerlandaises est accessible aux étudiants inscrits aux programmes de bachelier en langues et littératures modernes, orientation générale et orientation germaniques.

L'accès à d'autres étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres et aux étudiants de bachelier en information et communication de la faculté des sciences économiques, sociales et politiques et de communication ainsi qu'aux bacheliers en droit se fera au prorata des possibilités d'encadrement de la Commission de programme en langues modernes (10 étudiants maximum, sur examen du dossier).

Le pré-requis pour accéder à la mineure en études néerlandaises étant le niveau-seuil du Conseil de l'Europe (niveau dit « b1 »), chaque étudiant est invité à rentrer une demande d'admission. Le dossier doit comprendre une lettre de motivation rédigée en néerlandais, un bref CV et un relevé d'éventuels résultats obtenus en néerlandais à l'université ou tout élément susceptible d'appuyer le dossier de candidature en ce sens. Le dossier est à adresser au secrétariat LMOD ainsi qu'au responsable académique de la mineure. Après examen du dossier, un entretien oral pourrait être organisé par un professeur de la Commission de programme.

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.



Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour certains bacheliers qui ont suivi la mineure en études néerlandaises, les masters suivants sont accessibles directement :

<hr/> <p>Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques</p>	<p>⇒ Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques</p> <p>⇒ Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques</p> <p>⇒ Master [120] en communication multilingue</p>	<p>L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier</p>
<hr/> <p>Bachelier en langues et littératures modernes, orientation générale</p>	<p>⇒ Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques</p> <p>⇒ Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques</p> <p>⇒ Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale</p> <p>⇒ Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale</p> <p>⇒ Master [120] en communication multilingue</p>	<p>L'étudiant inscrit à son programme de master les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master une des deux langues germaniques et la langue romane, étudiées dans son programme de bachelier</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master une des deux langues germaniques et la langue romane, étudiées dans son programme de bachelier</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master, soit les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier, soit une des deux langues germaniques et le français</p>
<hr/> <p>Bachelier en langues et littératures modernes et anciennes</p>	<p>⇒ Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale</p> <p>⇒ Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale</p> <p>⇒ Master [120] en communication multilingue</p>	<p>L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure</p>
<hr/> <p>Bachelier en langues et littératures françaises et romanes</p>	<p>⇒ Master [120] en communication multilingue</p> <p>⇒ Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale</p> <p>⇒ Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale</p>	<p>L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure</p> <p>Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure</p> <p>Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)</p> <p>L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure</p> <p>Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)</p>
<hr/> <p>Autre bachelier, s'il a atteint le niveau B1+ du Cadre européen commun de référence  soit dans la deuxième langue germanique qu'il souhaite inscrire à son programme de master; soit en français</p> <hr/>	<p>⇒ Master [120] en communication multilingue</p>	<p>L'étudiant inscrit à son programme de master la langue étudiée dans le cadre de sa mineure et la langue pour laquelle il a atteint le niveau B1+ </p>

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann Bérengère Bonduelle	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE) Ecole de philosophie (EFIL) Commission de programme en langues et littératures anciennes (GLOR) Commission de programme en histoire (HIST) Commission de programme en langues et littératures modernes et anciennes (LAFR) Commission de programme en linguistique (LING) Commission de programme en langues et littératures modernes (LMOD) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI) Commission de programme en communication multilingue (MULT) Commission de programme en langues et littératures françaises et romanes (ROM) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	

Responsable académique du programme : [Stéphanie Vanasten](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : [Fiorella Flamini](#)

INFOS PRATIQUES

Séance d'information de la rentrée

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours dans le bloc 2 et 15 crédits de cours dans le bloc 3.

La présence aux cours de compétence communicative et aux exercices qui les accompagnent est requise si l'on souhaite profiter au maximum de la formation proposée. Différentes séances d'exercices seront proposées à des moments différents.

2. Admission à la mineure

Pour une question d'encadrement, le nombre d'étudiants admis - hors bacheliers en langues et littératures modernes, orientation générale et orientation germaniques - est limité à 10.

Tout étudiant souhaitant s'inscrire à la mineure en études néerlandaise soumettra au responsable académique de la mineure un dossier d'admission constitué de :

- une lettre de motivation rédigée en néerlandais;
- un curriculum vitae;

- un relevé d'éventuels résultats obtenus en néerlandais à l'université ou tout élément susceptible d'appuyer le dossier de candidature en ce sens;
- un entretien d'une dizaine de minutes pourrait être organisé.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

L'année académique suivant la réussite des 45 premiers crédits :

L'étudiant fait valider son programme par le responsable académique de la mineure au moyen du formulaire d'inscription. Il s'inscrit ensuite en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Le responsable académique de la mineure valide la composition de programme de seconde partie de mineure au moyen du formulaire.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site

.

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure.

Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant. L'étudiant complète également le [formulaire d'inscription](#).

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.